

## ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ DU SERVICE À COMPÉTENCE NATIONALE

RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2020

Le 10 novembre 2020, nous avons assisté à une réunion de présentation de l'organigramme détaillé du Service à Compétence Nationale créé au 1er janvier 2021 avec la préfiguration. Cette réunion présentait également l'état des travaux d'assignation des grades / corps aux postes de la partie centrale.

Étaient présents, pour la préfiguration, M. Eric Angelino et M. Philippe Schaad. Les organigrammes des composantes n'étant pas encore publiés, nous ne pouvons pas les diffuser dans l'immédiat.

### PROCESSUS GÉNÉRAL

Pour la grande majorité des agents – plus de 1000 – la création de ce service n'a aucune conséquence sur leur affectation. Au 1er janvier 2021, tous les emplois dans les laboratoires, les délégations zonales, ainsi que certaines composantes du SCPTS (comme le PCATT qui devient le Laboratoire Central de Criminalistique Numérique) sont identiques. Le préfigurateur évoque le fait de procéder par lettre d'engagement signée par chaque agent concerné, stipulant de reprendre son même emploi dans la nouvelle structure. Nous évoquons les changements usuels qui interviennent dans l'INPS au fil des travaux, entraînant usuellement la consultation du CT qui disparaît. Ces travaux habituels reprendront durant l'année 2021. Nous précisons que nous en attendons un dialogue social significatif.

Pour environ 200 agents, il y a des suppressions, des doublons ou des changements de fonction. Le processus se fera via un « mercato » reposant sur la nomenclature des postes retenue. Ce travail d'assignation des grades / corps repose sur le principe d'un changement au minimum de perturbation, visant à donner la possibilité aux agents de reprendre au maximum des fonctions qu'ils ont déjà exercées. Nous soulignons que cet objectif est en effet une nécessité, regrettant néanmoins de ne pas avoir la visibilité à moyen terme sur les postes qui sont à considérer comme « substituables » (quelque soit le corps). Nous précisons également que nous ne sommes pas opposés à la mixité dans les sections (pts/actifs, pts/administratif, pts/sic) tant qu'il existe des missions précises à confier aux agents (par exemple, le conseil technique), relevant des compétences particulières de leur corps. En ce qui concerne les agents contractuels, la reprise de leur contrat se fera par avenant au contrat.

Chaque agent pourra formuler 3 vœux. Les agents seront favorisés pour reprendre leurs fonctions précédentes ou les plus proches en termes de compétences. Si le besoin est identifié, 2 à 3 agents seront chargés de répondre aux questions telles que « puis je postuler sur ce poste » ; la nomenclature devrait par ailleurs leur être communiquée.

En outre, l'intégralité des points de NBI du SCPTS et du SCL (1310 points) sont repris par le nouveau service et seront redistribués et bien affectés à des emplois précis. La cartographie a été transmise à la DRCPN. Les points de NBI affectés aux laboratoires ne changent pas, une revue des emplois concernés sera faite après la création du service.

**snipoot**  
Scientifiques

#### Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge des  
scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

#### Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

#### Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

#### Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

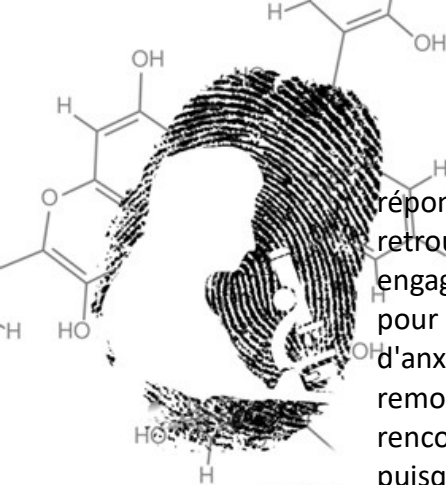


snipat PTS  
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS



Lors du CT RPN, après que nous ayons interrogé la DRCPN à ce sujet, le DRCPN a répondu que la notion de restructuration serait retenue pour une liste d'emplois ciblés, ne retrouvant pas leur compte dans la nouvelle structure. La préfiguration s'est quant à elle engagée à rencontrer les agents (ce qu'elle avait vraisemblablement fait la veille au SCL) pour expliquer le processus. A ce sujet, la préfiguration a affirmé ne pas avoir noté d'anxiété particulière. Nous nous sommes inscrits en faux, explicitant précisément les remontées qui nous ont été faites. Nous précisons que le fait d'avoir tenu l'engagement de rencontrer les agents et d'expliquer le processus est naturellement une bonne chose, puisque des attentes existaient à ce sujet. Néanmoins, au 10 novembre, nous sommes conscients, les agents sont conscients, et nous estimons que la préfiguration est consciente, que l'exercice sera difficile pour le calendrier. Nous ne doutons pas que les agents impliqués dans ces travaux démontreront à nouveau le caractère opérationnel des services.

Enfin, concernant le formalisme, nous précisons que nous nous sommes opposés à l'arrêté présenté en CT INPS et CT RPN en partie du fait qu'il n'avait pas ce niveau de détail. La préfiguration précise qu'elle s'est conformée aux instructions relatives à la simplification des actes administratifs et que cette organisation sera formalisée sous forme de note de service. Nous précisons que nous n'avons pas d'opposition de principe à ce formalisme mais que le peu de suivi des actes administratifs mis en place par le ministère de l'intérieur ne nous permet pas de travailler dans de bonnes conditions lorsqu'il s'agit de retrouver les instructions, circulaires, règlements intérieurs et notes. Ainsi, nous précisons que nous espérons que le service organisera une traçabilité exemplaire au moins via son intranet.

## PRÉCISIONS

Direction : 50 ETP

Secrétariat Général (SG) : 88 ETP

Sous-direction de la Stratégie, de l'Innovation et du Pilotage (SD SIP) : 39 ETP

Sous-direction de la Criminalistique (SD CRIM) : 111 ETP

Sous-direction des Systèmes d'Information et de la Biométrie (SD SI-BIO) : 119 ETP

Nous remarquons que la nomenclature des officiers et des commissaires est particulièrement précise alors qu'il n'est mentionné que le corps pour les autres postes. La préfiguration précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Nous précisons que nous souhaitons atteindre ce degré de nomenclature à l'avenir.

La préfiguration précise qu'il existe, dans cette nouvelle structure, 14 postes d'officiers dont 5 sont substituables à long terme. Le nombre de commissaires passe de 9 à 7. Trois emplois fonctionnels pour des ingénieurs de PTS sont envisagés (sous réserve de validation par l'Administration), en principe les postes de sous-directeur adjoint.

Le comité de direction fonctionnera selon plusieurs formations en fonction du besoin : plénière ou restreinte. Dans le cas où une formation restreinte composée des directeurs de laboratoires est convoquée, on retrouve le parallèle de ce qui existe actuellement pour l'INPS.

**snipoot**  
Scientifiques

### Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

### Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

### Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

### Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

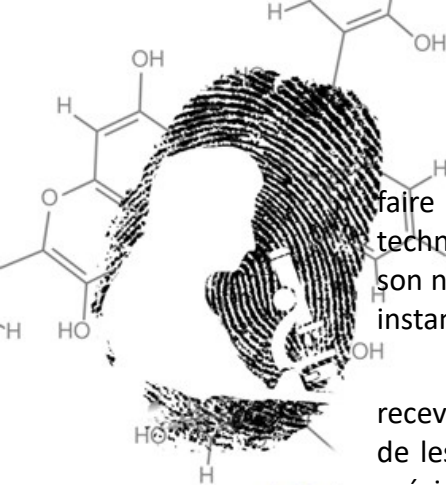


snipat PTS  
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS



Le Comité Technique de la PTS n'est pas un comité technique. Il remplit le rôle de faire intervenir des personnes issues des services territoriaux pour aborder des points techniques, ce que nous voyons comme une bonne chose. Toutefois nous estimons que son nom prête à confusion, d'autant que nous n'avons aucune assurance de retrouver des instances de dialogue social représentatives.

A l'État Major, le centre d'information et de commandement est chargé de recevoir les appels portant sur des questions générales ou techniques et, le cas échéant, de les rediriger vers des spécialistes, en central ou en laboratoire. La préfiguration nous précise que selon les données compilées à ce jour, 80 % des appels sont simples et peuvent trouver une réponse directe et 20 % des appels nécessiteraient une redirection.

La section synthèse et analyse est chargée de tracer et valoriser le travail de police scientifique effectué sur certaines affaires, du déclenchement de l'affaire jusqu'à la production de résultats déterminants, dans le but de les présenter, notamment à la DG.

Le bureau communication se charge de la communication interne et externe (notamment la presse).

Le bureau de la sécurité et de la sûreté est chargée de 2 missions particulièrement évoquées ces dernières années : la sécurité en intervention et la sûreté des bâtiments (dans l'hypothèse d'intentions hostiles).

Le Conseiller de Prévention, rôle réglementairement obligatoire, sera probablement également le chef du Bureau SSTE (Sous-direction de la stratégie, de l'innovation et du pilotage).

L'essentiel des missions du PCIJ est repris dans la sous-direction de la criminalistique.

Concernant les antennes de formation à Nîmes et Paris, les projets avancent, avec la difficulté de se voir octroyer des locaux, particulièrement à Paris. L'antenne parisienne devrait pouvoir utiliser un local à Vincennes, mais compte-tenu de ce dimensionnement, ne se portera d'abord que sur des formations type OPTS. Nous déplorons que cette antenne ne puisse pas encore envisager de réaliser des formations de type PTS1, compte-tenu du besoin. La préfiguration précise que la PP a estimé ne pas pouvoir fournir de locaux pour le moment, en raison de la forte demande. La préfiguration regrette de ne pas avoir pu occuper, même temporairement, les locaux qui seront libérés par le LPS75 sur l'Île de la Cité (ces derniers seront vraisemblablement « réquisitionnés » par le ministère de la Justice).

Enfin, concernant le site de Vaise, ce dernier sera occupé, par élimination, par la sous-direction de la stratégie, de l'innovation et du pilotage (SD-SIP), en raison du fait, d'une part, que les autres activités étaient difficilement ou pas délocalisables, et, d'autre part, que le site compte une cinquantaine de postes de travail. Y seront également placés le Bureau de la Qualité et le Contrôle de Gestion, ainsi que, après recrutement, les personnels des affaires juridiques et des affaires immobilières.

En aparté, nous avons évoqué la problématique de la réforme des services territoriaux, plus précisément en Sécurité Publique : la multiplication des SDPTS 1 et la réduction du nombre de SDPTS 2, associées avec la restriction des outils disponibles pour les SDPTS 1, portent le risque de créer, dans de nombreux départements, d'un côté un groupe d'une dizaine ou moins d'agents avec des missions variées et des outils en Sécurité

**snipoot**  
Scientifiques

**Xavier DEPECKER**

Secrétaire National en charge des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

**Lahouaria BENCHENNI**

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

**Guillaume GROULT**

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

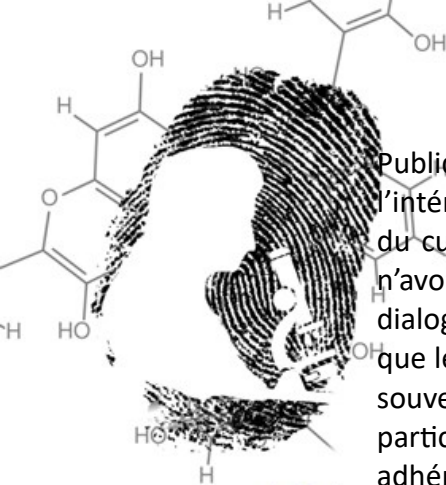


snipoot PTS  
(groupe privé)

www.snipoot.com



#SNIPATPTS



Publique et de l'autre, plusieurs dizaines d'agents dans un cadre tellement restreint que l'intérêt du métier risque de se perdre. Nous sommes dubitatifs concernant le placement du curseur de répartition. La réunion n'avait pas pour but de répondre à ce sujet, nous n'avons donc pour le moment pas de réponse. Nous précisons qu'à ce jour, aucun dialogue social national n'a eu lieu concernant la réforme des services territoriaux, bien que les directions territoriales avec lesquelles nous avons pu communiquer nous répètent souvent que des décisions ont été tranchées par le SCPTS. La doctrine d'emploi étant particulièrement vague à ce sujet, nous peinons à comprendre ces décisions ou à y adhérer.

**NOUS RENCONTRERONS LA DCSP PROCHAINEMENT.**

**snipat**  
Scientifiques

**Xavier DEPECKER**

Secrétaire National en charge des scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

**Lahouaria BENCHENNI**

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

**Guillaume GROULT**

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com



snipat PTS  
(groupe privé)

[www.snipat.com](http://www.snipat.com)



#SNIPATPTS